

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Admission en non-valeur – budget principal

La trésorière principale a remis un état d'admission de cotes en non-valeur dont elle n'a pu effectuer le recouvrement, pour des causes diverses :

Année 2002 - 2003	2.726,38 €
Année 1998 - 2007	2.709,72 €
Total :	<u>5.436,10€</u>

Se décomposant comme suit :

Créance minime recouvrable	168,33 €
Procès Verbal de carence	1.755,08 €
Liquidation judiciaire	3.438,78 €
Adresse inconnue du débiteur	74,00 €
Total	<u>5.436,19 €</u>

La trésorière principale demande l'admission en non-valeur et la décharge de son compte de gestion desdites sommes.

La dépense sera imputée au compte 654 : pertes et créances irrécouvrables du budget principal.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier » et après en avoir délibéré,
Décide l'admission en non-valeur des sommes susvisées à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'Adjointe déléguée,

Marie-Bernadette LE NEVE.